

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 22 AVRIL 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le mercredi 22 avril à dix-neuf Heure, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Francis PETRICIG.

Étaient présents : Thierry DUBUIS, Francis PETRICIG, Nicolas BUIS, Éric LLAMAS, Virginie MAS, Alain STEPHAN, Michel JEANNOT, Elma SOURD, José GARCIA, Jean-Michel FLUTET, Gersende GRANADO, Catherine ARNAUD, Xavier ESTOURNEL, Hanaë-Marie GAMER

Objet : Désignation des délégués au Collège Louis LACHENAL

Vu l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui dispose que l'organe délibérant procède à la désignation de ses membres ou délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs,

Vu l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités qui précise que l'élection a lieu au scrutin secret mais que l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret,

Les élus acceptent, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Le Président propose de procéder à la nomination d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour assister aux différentes réunions du Collège Louis Lachenal,

Madame Gersende GRANADO se porte candidate pour être titulaire. Monsieur Nicolas BUIS se porte candidate pour être suppléant.

Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Gersende GRANADO comme représentant titulaire et Nicolas BUIS comme représentant suppléant au collège Louis LACHENAL.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint-Laurent de Mure, le 22 avril 2026

Le président
Francis PETRICIG



Le secrétaire
José GARCIA

